Réponse d'EDF à la consultation sur le projet de Contrat d'Accès au Réseau de Transport pour un Gestionnaire Multi-Producteurs (CART GMP)

10/06/2014

EDF a apprécié la qualité de la concertation sur le CART Gestionnaire Multi-Producteurs, tant sur la forme que sur le fond. Les échanges ont été constructifs, le temps nécessaire à l'instruction des sujets que soulevait ce CART a été pris, si bien que EDF n'avait pas d'autres remarques que celles formulées en concertation, à propos de la trame type qui a servi aux échanges lors du dernier GT.

La trame type mise en consultation comporte cependant deux ajouts de fond qui interrogent EDF :

- L'article 13 prévoit que pour des accords en amont du J-1 destinés à gérer les limitations de l'injection, des contrats cadre amont du J-1 puissent être signés avec les exploitants des sites indirectement raccordés. Il nous semble que cette précision est contraire au principe adopté jusqu'alors, qui avait servi de base aux échanges durant la concertation, selon lequel, de manière générale, RTE voulait avoir le Gestionnaire Multi-Producteur pour unique interlocuteur, la charge de décliner ensuite aux sites indirectement raccordés les éventuelles obligations qui pesaient sur lui revenant à ce dernier. C'est d'ailleurs en ce sens qu'à plusieurs reprises il a été ajouté dans le CART que "les dispositions pouvant être convenues (...) entre le Client et les Exploitants des Sites Indirectement Raccordés au RPT ne peuvent avoir pour effet ou pour objet de lier RTE". A minima, une explication concernant la raison de cette nouvelle proposition semble donc nécessaire.

- L'article 14.5, par ailleurs, précise qu'en cas d'ajout d'un site indirectement raccordé, "un avenant au CART est signé entre le Client et RTE, en présence de l'Exploitant du Site Indirectement Raccordé de Production concerné". Ne serait-il pas légitime que les exploitants des autres sites indirectement raccordés soient eux aussi présents, à l'image du processus initial de signature du CART décrit dans son préambule?

Enfin, EDF rappelle être attaché à l'engagement de RTE de traiter le cas des réseaux ferroviaires au cours du second semestre 2014 par le lancement d'une concertation dédiée spécifiquement à ce sujet.